

Pièces Jointes

- *Comment fonctionne l'école en Italie (dossier pour les parents étrangers)*

- ✓ *Fiche d'actualité: Outils de présentation pédagogiques pour la continuité*

- ✓ *Planification didactique et perspective interculturelle*

AUX PARENTS ÉTRANGERS

COMMENT FONCTIONNE
L'ÉCOLE EN ITALIE



Les premières informations pour
l'accueil de vos fils et filles

BIENVENUE

À L'I.C. "DON ANDREA SANTORO ET DANS SES ÉCOLE

Ce petit livret nous donne l'occasion de vous souhaiter la bienvenue et de vous aider à comprendre le fonctionnement de l'école italienne.

Vous pouvez inscrire vos enfants immédiatement, même si l'année scolaire est déjà commencée.

Sachez que tous les enfants ont le droit d'aller à l'école, même s'ils ne se conforment pas aux lois en matière de résidence

(ONU, Convention internationale des Droits de l'Enfant, art. 28)

COMBIEN D'ANNÉES À L'ÉCOLE?

L'école obligatoire (*) dure 10 ans :

- 5 ans d'école primaire
- 3 ans d'école secondaire
- 2 ans de 2e cycle d'orientation au lycée

Crèche : 0 à 3 ans

École maternelle : de 3 à 6 ans

École primaire (*) de 6 à 11 ans

École secondaire (I degré) (*) de 11 à 14 ans

La Première Période de deux ans, 2e cycle (*) de 14 à 16 ans

Lycée de 16 à 19 ans

L'école obligatoire est gratuite.

A' l'école primaire, les livres sont distribués gratuitement. Les familles doivent acheter des cahiers, des stylos, des couleurs

DOCUMENTS POUR ENTRER À L'ÉCOLE

- Certificat de naissance** (si vous n'avez pas ce document, apportez votre passeport et / ou votre titre de séjour avec vous)
- Certificat de vaccination** (une visite de l'assistant de santé vous sera réservée pour attester de la bonne santé de votre enfant et intégrer les vaccins nécessaires.)
- Documents de l'école fréquentée** (en l'absence de cette documentation, le parent déclare sous sa propre responsabilité la classe fréquentée dans le pays d'origine)

Au moment de l'inscription, remplissez les formulaires pour :

- Choisir le type d'école
- l'enseignement de la religion catholique
- Inscription aux repas scolaires (cantine)
- Inscription préscolaires et postscolaires
- Inscription au transport scolaire (bus scolaire)

LE TEMPS SCOLAIRE

Dans notre école primaire, les parents peuvent choisir entre ces possibilités :

- 1) École primaire et maternelle 40 heures par semaine du lundi au vendredi de 8h10 à 16h10 avec repas scolaires
- 2) École primaire 28 heures par semaine du lundi au vendredi, avec un retour d'après-midi établi par chaque école.
- 3) École Secondaire de premier degré, 36 heures par semaine avec trois retours hebdomadaires.

Les cours commencent à 08h00 pour l'école maternelle et à 08h10 pour toutes les autres écoles.

Il est important d'être à l'heure

COMMENT INSCRIRE VOS ENFANTS À LA CANTINE (AUX REPAS SCOLAIRES)?

Dans presque toutes les écoles, un service de restauration est fourni par la municipalité à laquelle votre enfant appartient.

Le service a lieu à l'intérieur des locaux de l'école. Les parents paient une taxe pour le déjeuner fixé par l'administration municipale.

Pour des raisons de santé ou de religion, il est possible de demander un régime spécial lors de l'inscription au bureau de l'école.

SI LES PARENTS COMMENCENT LE TRAVAIL BIENTÔT

Pour aider les familles qui ont des horaires de travail spéciaux, il existe un service PRÉ-ÉCOLE (à partir de 7h45 uniquement pour le Plexus San Lorenzo).

ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU UN CHOIX ALTERNATIF

Dans l'enseignement italien, l'enseignement facultatif de la religion catholique est prévu. Par conséquent, au moment de l'inscription, le parent doit indiquer s'il a l'intention d'utiliser :

- Enseignement de la religion catholique ;
- Activités de groupe d'enseignement et de formation ;
- Étudier et / ou mener des activités de recherche individuelles avec l'aide d'un enseignant ;
- Sortez de l'école.

SI VOUS VENEZ LOIN DE L'ÉCOLE

Il est possible de demander le transport en bus scolaire en payant une cotisation annuelle.

LE CALENDRIER SCOLAIRE

L'école dure environ 9 mois.

Commence à la mi-septembre et se termine à la mi-juin. Il y a deux périodes de vacances :

Deux semaines à Noël (généralement du 23 décembre au 6 janvier) une semaine à Pâques (en mars ou avril)

Ensuite, il y a quelques jours de vacances répartis tout au long de l'année. L'école vous informera chaque fois avec un avertissement écrit dans le journal de votre enfant.

Il est important de toujours consulter le journal !

ABSENCE DE L'ÉCOLE

Chaque fois que l'enfant ne va pas à l'école, le parent doit en justifier le motif dans son journal personnel.

TOUT CE QUE LES ENFANTS APPRENNENT À L'ÉCOLE

Langue italienne

Langue étrangère (à l'école primaire et à la maternelle: la langue anglaise, à l'école secondaire de premier degré la langue française est ajoutée)

Mathématiques

Science et technologie (enseignement des sciences, informatique)

Histoire

Géographie

Dessin (éducation à l'image, éducation artistique)

Gymnastique (sciences physiques et sportives)

Musique

COMMENT ÉVALUER LES RÉSULTATS SCOLAIRES?

Chaque année scolaire est divisée en deux parties (deux périodes de quatre mois)

En Janvier et en Juin, les enseignantes évaluent les résultats scolaires de l'enfant et préparent un "formulaire d'évaluation " qui sera remis à la famille.

REUNIONS ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS

Pendant l'année scolaire, des réunions de classe sont organisées entre parents et enseignants. Ce sont des occasions très importantes pour discuter ensemble et en savoir plus sur le programme d'études.

Les parents et les enseignants peuvent collaborer pour l'éducation des enfants et leur intégration.

ENTREVUES AVEC LES PARENTS

Chaque enseignant communique aux parents le jour où ils peuvent se rencontrer pour parler de l'enfant, de ses difficultés et de ses progrès, lors d'un entretien individuel.

Les parents peuvent également demander une entrevue aux enseignants.

Si vous voulez parler de votre enfant, demandez un entretien avec l'enseignant.

INCLUSION DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

Pour entrer dans la nouvelle classe, en savoir plus sur l'école et être aidé dans les premiers moments de la connaissance, votre enfant sera accompagné d'un projet d'acceptation culturelle.

En outre, les enseignants organiseront des activités d'enseignement personnalisées en italien orale et écrit.

RAPPELEZ-VOUS !

Si vous avez des doutes ou des difficultés, vous pouvez toujours contacter votre enseignant et votre école.